

ont été soustraits aux gages par le placement de M. de la plus importante des Sociétés.

L'acte de cette Société, dénommée « La Compagnie des mines, forges et usines de la région de la Loire », a été passé chez un F. notaire à Orléans, et a été accepté, comme authentique, pour dresser l'acte de constitution et de libération du quart des actions, un reçu présenté comme émanant de la Banque Rouvier, reçu qui est faux et a été reconnu faux par les juges.

Le procès-verbal du conseil d'administration de la Banque Rouvier, daté du 12 janvier 1934, est faux et a été reconnu faux par les juges.

Le procès-verbal du conseil d'administration de la Banque Rouvier, daté du 12 janvier 1934, est faux et a été reconnu faux par les juges.

Chambre des députés

Séance du vendredi 6 mars (matin)

L'enseignement professionnel agricole et à la petite industrie

La Chambre, en sa séance, a voté le projet de loi relatif à l'enseignement professionnel agricole et à la petite industrie.

Après avoir entendu le rapport de M. L. de la Chapelle, le projet a été adopté par 307 voix contre 10.

Le projet de loi a pour objet de réorganiser l'enseignement professionnel agricole et à la petite industrie.

Il prévoit la création de centres de formation professionnelle agricole et à la petite industrie.

Il prévoit également la création de centres de formation professionnelle agricole et à la petite industrie.

Séance du vendredi 6 mars (soir)

Séance à 8 h. M. Deschamps, président.

Les députés en mission

M. Georges Berry présente, pour la deuxième fois, une motion portant obligation, pour les députés nommés gouverneurs ou résidents généraux des colonies, de donner, dans les huit jours de cette nomination, leur démission de député.

La discussion générale est de droit, la motion portant plus de 50 signatures.

M. Berry rappelle le cas de M. de la Chapelle, qui a été nommé gouverneur de la Guinée, et qui a donné sa démission de député.

M. J. de la Chapelle, ministre des Colonies, dit que plusieurs propositions analogues ont été déjà présentées.

Il demande que, comme les précédentes, celle-ci soit renvoyée à la Commission du statut général.

Cette motion est déclarée, et le renvoi prononcé.

L'exposition de Lyon

On vote, sans débat, un crédit de 500.000 fr. pour participation de la France à l'exposition internationale urbaine de Lyon en 1934.

La Sud-Atlantique et ses conventions

Puis on aborde la discussion de l'interpellation de M. Lacour sur les nouveaux accords intervenus entre l'Etat, d'une part, et la Compagnie transatlantique, d'autre part, pour l'exploitation des lignes de la Sud-Atlantique.

M. Lacour rappelle la convention de 1914 entre l'Etat et la Compagnie Sud-Atlantique, convention dont, dès le début, celle-ci viola les clauses.

Dès 1915 la Compagnie était obligée d'avouer sa détresse.

Le sous-secrétaire d'Etat à la Marine, M. de Moré, répondit alors de l'Etat, et la Compagnie transatlantique, en modifiant profondément au profit de celle-ci, les conditions imposées à la Sud-Atlantique.

M. Lacour, ministre de la Marine, dit que la Compagnie transatlantique, en modifiant profondément au profit de celle-ci, les conditions imposées à la Sud-Atlantique.

M. Lacour, ministre de la Marine, dit que la Compagnie transatlantique, en modifiant profondément au profit de celle-ci, les conditions imposées à la Sud-Atlantique.

On discutera mardi la réforme électorale

Sur la proposition de M. René Renoult, la discussion de la réforme électorale est fixée à mardi.

M. René Renoult, ministre de l'Intérieur, dit que la réforme électorale est une réforme de fond, et qu'elle doit être discutée en toute liberté.

Il propose que la réforme électorale soit discutée mardi.

M. René Renoult, ministre de l'Intérieur, dit que la réforme électorale est une réforme de fond, et qu'elle doit être discutée en toute liberté.

Il propose que la réforme électorale soit discutée mardi.

Les routes se croisent...

Jolies, spirituelles, très amusantes, la simplicité de leur mise attire la compassion de quelques femmes très riches qui leur offrent de menus présents.

Les Cadars avaient une façon exquise de remonter, mais si humble, que c'était celle qui venait de leur offrir un bijou, un objet de toilette, un bibelot, qui éprouvait une vive gratitude à leur égard. Et ce fut bien tout.

Une telle émotion leur était inconnue. Elles ne possédaient que la seule richesse qu'elles pouvaient avoir : la bourse unique de leurs parents.

Elles entraient à Versailles, et elles allaient à la messe, et elles allaient à la messe, et elles allaient à la messe.

Elles entraient à Versailles, et elles allaient à la messe, et elles allaient à la messe, et elles allaient à la messe.

Elles entraient à Versailles, et elles allaient à la messe, et elles allaient à la messe, et elles allaient à la messe.

On a voulu faire du provisoire qui, en pareille matière, est la pire des solutions.

Des 1917, l'Etat a été obligé de renouer le contrat de la Compagnie transatlantique, et de lui verser des subventions.

La convention qui a été conclue, et qui a été reconnue fautive par les juges, a été reconnue fautive par les juges.

La convention qui a été conclue, et qui a été reconnue fautive par les juges, a été reconnue fautive par les juges.

ÉCHOS DU SÉNAT

LES DÉLIMITATIONS

La Commission relative aux délimitations a entendu son rapporteur, M. J. de la Chapelle, qui lui a communiqué ses conclusions sur le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

M. J. de la Chapelle, rapporteur, expose le but du projet de loi, qui est de réorganiser les communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Ce que disent les journaux

La Belgique décentralisée

De M. Arren, dans l'Éclair :

L'exemple donné par la Belgique est un de ceux dont il convient de faire le plus de cas.

La prospérité économique, la force d'expansion de ce petit pays sont des merveilles ; certainement, son territoire n'est que la dixième partie de celui de la France, il n'occupe que le cinquième rang dans les statistiques du commerce et de l'industrie des grandes nations. Mais si l'on considère le chiffre d'affaires par tête d'habitant, on voit que la Belgique est en tête.

Elle est au premier rang avec 744 francs par tête, alors que la France n'est qu'à la 14e place avec 240 francs par tête.

La Belgique a donc une prospérité économique qui est une véritable merveille.

Elle est au premier rang avec 744 francs par tête, alors que la France n'est qu'à la 14e place avec 240 francs par tête.

Échos parlementaires

LE RAPPORT DE M. MARIN

SUR LES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le rapport de M. Louis Marin sur le budget des affaires étrangères comprend deux volumes dont le premier est consacré aux questions qui se sont présentées au cours de l'année.

Le tome II est consacré à l'examen plus spécial du budget par chapitres. Il en résulte que le gouvernement demandait 448.761 francs, et que la Commission propose 260.441 francs.

Cette augmentation porte surtout sur le relèvement des traitements du personnel des services extérieurs.

Sénat

Séance du vendredi 6 mars

M. Dubouché, président.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

La réglementation de l'affichage électoral

Un texte nouveau des articles 3 et 4, qui édictent les pénalités, est adopté.

L'article 5, qui prévoit la loi sur l'affichage électoral, est également adopté.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

M. Dubouché, président, dit que le Sénat adopte le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

La surveillance des établissements de bienfaisance privée

Le projet relatif à la surveillance des établissements de bienfaisance privée vient en discussion.

M. F. Dreyfus, rapporteur, expose le but du projet de loi, qui est de réorganiser les établissements de bienfaisance privée.

Il propose que les établissements de bienfaisance privée soient regroupés en établissements publics.

Il propose également que les établissements de bienfaisance privée soient regroupés en établissements publics.

ÉCHOS DU SÉNAT

LES DÉLIMITATIONS

La Commission relative aux délimitations a entendu son rapporteur, M. J. de la Chapelle, qui lui a communiqué ses conclusions sur le projet de loi relatif à la délimitation des communes.

M. J. de la Chapelle, rapporteur, expose le but du projet de loi, qui est de réorganiser les communes.

Il propose que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Il propose également que les communes soient regroupées en communes nouvelles.

Ce que disent les journaux

La Belgique décentralisée

De M. Arren, dans l'Éclair :

L'exemple donné par la Belgique est un de ceux dont il convient de faire le plus de cas.

La prospérité économique, la force d'expansion de ce petit pays sont des merveilles ; certainement, son territoire n'est que la dixième partie de celui de la France, il n'occupe que le cinquième rang dans les statistiques du commerce et de l'industrie des grandes nations. Mais si l'on considère le chiffre d'affaires par tête d'habitant, on voit que la Belgique est en tête.

Elle est au premier rang avec 744 francs par tête, alors que la France n'est qu'à la 14e place avec 240 francs par tête.

La Belgique a donc une prospérité économique qui est une véritable merveille.

Elle est au premier rang avec 744 francs par tête, alors que la France n'est qu'à la 14e place avec 240 francs par tête.

Contre la licence des spectacles

La chancellerie s'est émue de l'immoralité de certains établissements. Elle a décidé de sévir contre les exhibitions indécentes qui ont lieu, depuis quelque temps dans certains établissements.

Elle a adressé, à cet effet, à M. Théodore Lesclapart, procureur de la République, des instructions relatives à la répression de ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

M. Lesclapart, procureur de la République, a répondu que les services de la justice s'efforcent de réprimer ces délits.

La mobilisation de Montbéliard

Il y a quelques mois, par suite de l'erreur d'un gendarme, les réservistes de la commune d'Arrancourt (Meurthe-et-Moselle), recevaient en pleine nuit l'ordre de mobilisation.

En moins de trois heures, ils avaient tous rejoint leur corps.

L'erreur d'un gendarme a donc provoqué le même incident dans la région de Montbéliard.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour ne pas entraver l'enquête.

Par suite, les réservistes de Montbéliard ont été mobilisés.

Le fait a été tenu secret pour